



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 14 Octobre 2021

Convocation : le 11 octobre 2021

Le **JEUDI QUATORZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT ET UN**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie à 20h45, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CHATARD Christophe, DUBIEF Jean-Michel, LEGRAND Stéphanie, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

Étaient excusés : LIBERT Benjamin

Pouvoir : LIBERT Benjamin à DUBIEF Jean-Michel

Étaient absents : CLAVIER Gérard,

La majorité du conseil municipal est représentée.

Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du dernier conseil municipal.

AFFAIRES GENERALES

- Terrain rue de Chartres – Suppression de l'emplacement réservé
Monsieur le Maire signale à l'assemblée du dépôt de permis de construire de la future maison d'habitation sur le terrain vendu rue de Chartres. Néanmoins, il rappelle que la parcelle communale était classée pour partie en emplacement réservé. Aussi pour pouvoir rendre constructible le terrain, il convient de supprimer cette clause. A l'unanimité, le conseil municipal autorise la suppression de l'emplacement réservé

- SITREVA – convention taxe sur les déchets
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune dispose d'une taxe de fortagage pour toute tonne incinérée à l'usine et précise que la convention en vigueur est arrivée à son terme au 1^{er} janvier. Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention proposé par SITREVA. Cette convention est rédigée pour une durée de 7 ans.
Elle est proposée à un taux fixe non révisable selon le taux réglementaire. à 1.50 € HT majoré de la TVA en vigueur. Monsieur le Maire propose de revoir certains termes de cette convention avec les services compétents du SITREVA. Après échanges, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention selon les termes évoqués.
Par ailleurs, Monsieur le Maire propose la mise en place d'une taxe sur les déchets incinérés prévue par la loi et facturée directement au gestionnaire de l'usine d'incinération si la convention avec le SITREVA n'aboutissait pas selon les termes demandés par la commune.
A l'unanimité le conseil municipal valide cette proposition

- Repas-spectacle du dimanche 21 novembre 2021 – bilan sondage
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise au dernier conseil municipal d'écrire aux administrés ayant 65 ans et plus afin de proposer un sondage sur l'organisation d'un repas-spectacle. Sur les 73 invitations personnelles envoyées, les réponses sont les suivantes :
18 personnes sont intéressées, 08 personnes ont répondu être non intéressées et 47 n'ont pas donné réponse. Le conseil municipal propose d'organiser malgré le sondage ce repas-spectacle.
Compte tenu du fait qu'il s'agisse d'une compétence du CCAS, ce dernier prendra la décision finale lors de sa séance du jeudi 21 octobre à 18h00.
- Occupation de la salle des 4 Vents - nouvelle demande
Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une sollicitation d'Antony Stanley pour occuper la salle des 4 vents le samedi matin dans le but de proposer l'activité de basket aux enfants. Aussi, pour exercer ce sport, Monsieur STANLEY a listé les besoins en matériel adapté qui s'élève à 1145.00 € environ. Après échanges, l'assemblée accepte la demande de Monsieur STANLEY pour le samedi matin uniquement et sous réserve que la salle ne soit pas louée.
- Conseil Départemental – convention FSIAEREP
Monsieur le Maire présente la convention rédigée par le Conseil Départemental initialement appelée FSIREP afin de l'actualiser juridiquement et redéfinir son appellation pour intégrer plus clairement le financement des travaux de distribution. Le FSIREP devient donc le Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux (FSIAREP).
Cette nouvelle convention ouvre les mêmes droits que l'ancienne, à savoir la possibilité de bénéficier des aides en matière d'eau potable.
La base de calcul est identique : une redevance annuelle de 0.07€ par mètre cube d'eau vendu (base 2020), réactualisée chaque année.
Le conseil municipal valide les termes de présente convention.

INFORMATIONS GENERALES

- Lotissement La Vigne
Monsieur le Maire indique que la signature du contrat de concession d'aménagement avec la SADEL a eu lieu le 12 octobre. Un avis d'attribution doit être publié dans les prochains jours. Le rétro planning est le suivant :
 - Dépôt du permis d'aménager en début d'année 2022 après adoption du PLUI
 - Études de sol fin 2021
 - Début des travaux de viabilisation au 3^{ème} trimestre 2022
 - 1^{ère} construction en 2023
- Acquisition terrain – Cts CLOUET
Monsieur le Maire informe l'assemblée que la signature de l'acquisition de la parcelle aux Cts CLOUET est prévue le lundi 25 octobre à l'office notarial de Voves.
- Aménagement Rue de Paris
Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le choix des plantations à installer rue de Paris suite aux travaux de voirie a été validé mercredi 13 octobre dernier. Parmi les choix validés, la partie en bordure de route sera alternée de 10 arbres et d'une haie ; ainsi du gazon sera semé à l'endroit de la haie existante. Les plantations sont prévues mi-novembre.
- Le Moulin – point sur le sinistre
Monsieur le Maire informe le conseil municipal du refus de prise en charge par l'assureur des ailes cassées du Moulin. Il précise également que la commune n'a pas eu de retour de l'ABF concernant les autorisations de réparation. Par ailleurs il indique que la plantation des quelques arbres qui avait été validée par l'assemblée lors d'une précédente séance en vue de créer de l'ombre autour des tables de

pique-nique a posé problème à l'association du Moulin car d'après elle : lorsque les arbres auront poussé, ils pourraient engendrer des problèmes à l'utilisation du Moulin.

Roland BODA demande s'il est possible d'installer des tables et bancs supplémentaires.

o FPIC 2021 – informations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la définition du FPIC « Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales » : vise à réduire les inégalités de « pouvoir d'achat » ou d'offre de services publics des collectivités.

Le FPIC a été mis en place en 2012 afin d'accompagner la réforme de la fiscalité locale en prélevant une part des recettes fiscales des collectivités disposant des ressources les plus importantes à la suite de la suppression de la taxe professionnelle pour les reverser aux collectivités moins favorisées ; aussi à la suite de l'instauration de cette taxe, la communauté de communes de la Beauce Vovéenne puis Cœur de Beauce a pris partiellement en charge cette taxe.

Pour 2021, le montant total du territoire CCCB s'élève à 567 032.00 €.

Le montant de droit commun pour la commune d'Ouarville en 2021 est de 9823.00 € pris en charge à titre dérogatoire à hauteur de 4209.00 € par la CCCB.

Le montant du FPIC redevable par la commune en 2021 est de 5 614.00€.

PREVISION D'INVESTISSEMENTS

o Hangar communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la hausse des matières premières dont l'acier, l'entreprise Roy Energie a été contraint de demander la réactualisation du devis signé cet été comme imposé dans les conditions générales de vente. En effet, il précise que le coût du bâtiment a augmenté de 60 k€. Néanmoins, l'entreprise et le fabricant prenant en charge 20K€ chacun, la société Roy Energie nous soumet un devis réactualisé à 20 000.00 € plus cher, soit un devis initial engagé à 142 251.20 €HT réactualisé à 162 862.00 €H ce qui fait une plus-value de 20 610.80 €HT. Monsieur le Maire indique que l'investissement serait totalement remboursé sur 20 ans. Il rappelle également le prix de rachat de l'électricité en vigueur soit 9.47 €. Après échanges, le conseil municipal valide cette hausse de devis et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

o Voirie

En prévision du programme de voirie en 2022, Monsieur le Maire propose d'engager un devis d'avant-projet pour envisager la réfection des trottoirs sur le hameau d'Ensonville auprès de DIF conception. Cette mission s'élève à 1360.00 €HT.

Après échanges, ce devis est approuvé à l'unanimité. Par ailleurs, Jean-Philippe BESNARD demande s'il sera prévu dans ces travaux, l'enfouissement des poteaux électriques restants installés.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion pourra être menée à ce sujet. Toutefois, il rappelle que des études ont déjà été réalisées il y a quelques années sans que cela n'aboutisse compte tenu de la participation demandée à la commune de l'ordre 80K€.

o Restaurant

Monsieur le Maire propose de faire un point sur le résultat des diverses demandes de subventions pour le projet de construction d'un restaurant à Ouarville.

Il précise que ce projet est inscrit en début de programme des contrats suivants couvrant la période 2021- 2026 :

- CRST – contrat régional de solidarité territoriale (région)
- CRTE – contrat régional de transition écologique (état)
- FDI – fond départemental d'investissement (département)

Monsieur le Maire informe avoir rencontré le potentiel candidat toujours autant intéressé par la construction de ce commerce ; puis la CCI s'étant occupé de notre étude de faisabilité aurait également un candidat pouvant convenir à notre projet.

Compte tenu de l'avancement du dossier, des divers retours positifs sur les financements possibles, Monsieur le Maire suggère à l'assemblée d'avancer sur le sujet et propose de valider la phase de conception de DIF conception et la mission permis de construire pour le cabinet Archigone.

Les devis sont présentés à l'assemblée :

Le cabinet d'architecture Archigone pour la revalidation du projet et la constitution du dossier de permis de construire : 8830.79 €HT

La société DIF conception pour la réalisation de la phase de conception des voiries réseaux divers : 9176.00 €HT

Après échanges, Monsieur le Maire passe au vote : avec 1 voix contre, 12 voix pour, les deux devis sont acceptés à la majorité.

Pour rappel, le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous :

| Travaux | HT | TVA | TTC |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Coût bâtiment | 479 934.30 € | 95 986.86 € | 575 921.16 € |
| Coût VRD | 350 263.00 € | 70 052.60 € | 420 315.60 € |
| Maîtrise d'Œuvre (9 %) | 55 388.72 € | 11 077.74 € | 66 466.46 € |
| Mission CT / CSPS | 5 500.00 € | 1 100.00 € | 6 600.00 € |
| TOTAL de l'opération | 885 586.02 € | 177 117.20 € | 1 069 303.22 € |
| Recettes prévisionnelles | | | |
| Département | 60 000.00 € | | |
| Etat - DETR/DSIL/CRTE | 140 000.00 € | | |
| CCCB - Région CRST | 140 000.00 € | | |
| Emprunt | 500 000.00 € | | |
| Autofinancement | 45 586.02 € | | |
| TOTAL des recettes | 885 000.00 € | | |

QUESTIONS DIVERSES

- o Commerçant ambulant : pizzaiolo

Monsieur le Maire indique à l'assemblée la sollicitation de M. DITSCH pour venir sur la commune. Pour rappel il s'agit du pizzaiolo qui est venu le jour de la brocante. Il souhaiterait s'installer sur Ouarville chaque lundi.

Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite favorable étant donné qu'il y a déjà un pizzaiolo sur la commune le mardi.

- o Programme de la cérémonie du 11 novembre 2021

Monsieur le Maire propose de reconduire le programme habituel à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre :

- Invitation de la population
- Formation du cortège devant la mairie 10h30
- Dépôt de gerbes au Monument aux Morts et minute de silence
- Visite au monument aux Morts de 1870
- Retour à la Mairie pour dispersion du cortège
- Vin d'honneur en salle des 4 Vents avec demande du passe sanitaire.

- Réflexion sur les animations
Le Maire sollicite l'assemblée quant aux évènements à organiser à l'approche des fêtes de fin d'année. Pour le Noël des enfants, compte tenu du non brassage possible des classes, un spectacle en salle des fêtes ne peut être organisé. Aussi il est proposé de réitérer le programme de l'an passé à savoir la venue de la calèche et du Père Noël pour le dernier jour de l'école avant les congés de Noël. Pour ce qui est des vœux à la population, ce point-là sera étudié en prochaine séance afin de connaître les évolutions de la crise sanitaire.

- Le Moulin à Paroles
Monsieur le Maire informe l'assemblée de la sortie du numéro 5 très prochainement avec au sommaire un édito du Maire, un article sur le nouveau groupe scolaire, un article sur la saison des pommes de terre puis un dernier article sur la participation de Mathilde MELAINE au rallye Aïcha des Gazelles au Maroc.
Il est précisé que lors du prochain numéro (n°6), une page sera consacrée au boulanger d'Ouarville, un article pour les serres à tomates et un dernier article sur la vie d'autrefois grâce au témoignage de Claude CHATIN.

- Proposition du remplacement du nettoyeur haute pression
Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le nettoyeur haute pression des services techniques est hors d'usage et irréparable. Plusieurs devis ont été demandés :
 - Dreux Garden : 1125.00 €HT
 - Chartres Motoculture : 598.80 €HT
 - Chartres Motoculture : 1990.80 €HTAprès discussions, et compte tenu du descriptif des matériels proposés, il s'avère que laveur haute pression proposé par l'entreprise Dreux Garden correspond davantage aux besoins de la commune. C'est pourquoi le devis Dreux Garden est retenu.

- Autres questions diverses
 - Christophe CHATARD fait part à l'assemblée d'un problème de transport scolaire desservant le collège à Edeville. Le chauffeur de bus ne s'arrête pas systématiquement à l'arrêt de bus et ne prend pas le circuit dans le bon sens entraînant le non ramassage des enfants. Le problème a été signalé à la communauté de communes et aux transports REMI.

 - Bruno ORSINI informe l'assemblée que le problème électrique passage du four a été résolu. Un câble était défectueux ; celui-ci a été réparé.

 - François SEILLE signale que le candélabre devant l'arrêt de bus à Edeville est en dysfonctionnement.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h10.

Le prochain conseil municipal est prévu le 16 novembre 2021 à 20h30